



## Communiqué de presse

### Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières

*19 juin 2007*

Le Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières a réitéré aujourd'hui sa volonté de mettre en place un régime de passeport en valeurs mobilières. Le Conseil a été constitué en 2004 en vertu du Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières. L'ensemble des provinces et territoires, sauf l'Ontario, sont signataires du Protocole.

La mise en place de la prochaine phase du régime de passeport sera complétée en 2008 et fournira à chaque émetteur et inscrit un guichet unique d'accès au marché canadien. Les provinces et territoires participant au Protocole adoptent un ensemble de réglementation hautement harmonisée pour simplifier et rendre plus efficace le cadre législatif et réglementaire pancanadien. Le régime de passeport est développé sur la base d'un effort de coopération et de coordination sans précédent entre les provinces et territoires participants et les organismes d'encadrement pour harmoniser, moderniser et transformer le régime d'encadrement des valeurs mobilières.

Le Conseil des ministres invite à nouveau l'Ontario à se joindre au régime de passeport de façon à permettre à tous les participants au marché d'en profiter. Les ministres considèrent que le régime de passeport est le moyen le plus simple, rapide et économique d'améliorer de façon marquée le régime d'encadrement au Canada. Le régime de passeport donnera à un participant accès au marché canadien des capitaux en ne transigeant qu'avec l'organisme d'encadrement de sa juridiction principale.

Le Conseil mentionne que le régime de passeport renforcera les assises pour établir un régime de libre-échange en valeurs mobilières avec les États Unis et les autres pays du G-7.

Le Conseil a convenu d'examiner les bénéfices potentiels de séparer les fonctions d'encadrement et les fonctions quasi judiciaires des commissions de valeurs mobilières, en s'inspirant de l'expérience du Québec et de renforcer ces dernières fonctions en établissant un système de tribunaux indépendants qui pourrait permettre une application plus uniforme de la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Finalement, le Conseil s'est engagé à développer des critères tangibles de mesure de performance pour évaluer et promouvoir l'efficacité et l'efficience du régime d'encadrement canadien.

**Renseignements**

Mike Berezowsky  
Alberta Finance (780) 427-5364

Colin Lemoine  
Manitoba (204) 945-1494

Andrew Dinsmore  
Saskatchewan Justice (306) 787-8606

Dale Kozmen  
Yukon (867) 667-8290

Gary MacDougall  
Northwest Territories (867) 873-7490

Louis Arki  
Nunavut (867) 975-6587

Seumas Gordon  
British Columbia (250) 387-4962

Valerie Kilfoil  
New Brunswick (506) 453-6543

Valérie Sauvé  
Québec (418) 643-5270

Cathy Shaw  
Nova Scotia (902) 424-8787

Vanessa Colman-Sadd  
Newfoundland and Labrador  
(709) 729-4860